

à eux deux. Vous avez parlé du contrôle de tout cela. Dans les faits, le Contrôle parlementaire de l'administration a mené l'été dernier une évaluation de cette collaboration interdépartementale en politique extérieure et a confirmé le bon fonctionnement de la coordination en matière européenne des structures actuelles. En fait, il demande même au Conseil fédéral d'utiliser plus souvent un tel modèle de travail pour la coordination de la politique extérieure.

En plus, on a augmenté les contacts avec les cantons dans le cadre du dialogue Europe. Enfin, j'aimerais rappeler que pour répondre à plusieurs motions du Parlement, le Conseil fédéral avait décidé de regrouper un certain nombre de dossiers depuis janvier 2013: les questions liées à la formation et à la recherche au DEFR, les questions relatives à la santé humaine et animale au DFI et la politique européenne au DFAE. Cette réorganisation est en place depuis un peu plus d'un an. Elle fonctionne. Il y a un regroupement avec des responsabilités claires, mais il y a aussi une volonté de coordonner de manière large. Le Conseil fédéral vous demande de comprendre que cette structure est celle qui est la meilleure à ses yeux.

## 12.306

### **Standesinitiative Genf. Härtere Sanktionen bei Straftaten gegen Behörden und Beamte**

### **Initiative cantonale Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires**

#### *Sistierung – Suspension*

Nationalrat/Conseil national 11.03.14 (Sistierung – Suspension)

Ständerat/Conseil des Etats 10.06.14 (Sistierung – Suspension)

**Präsident** (Germann Hannes, Präsident): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt ohne Gegenstimme, dem Beschluss des Nationalrates zuzustimmen und die Behandlung dieser Standesinitiative gemäss Artikel 87 des Parlamentsgesetzes für voraussichtlich mehr als ein Jahr auszusetzen.

**Savary** Géraldine (S, VD), pour la commission: On traite aujourd'hui d'une initiative cantonale genevoise qui propose de durcir les sanctions pour des infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires. Le canton de Genève a déposé cette initiative pour inviter l'Assemblée fédérale à envisager un certain nombre de mesures pour protéger les fonctionnaires, en particulier les fonctionnaires de police. Cette initiative demande notamment de prévoir une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou une peine pécuniaire pour les cas de menaces ou de violences envers les autorités et les fonctionnaires. Elle demande aussi qu'il y ait une poursuite d'office pour les cas à l'encontre de ces mêmes personnes, bref un arsenal de mesures visant à sanctionner toute infraction commise contre les autorités et les fonctionnaires publics.

Cette initiative va dans le même sens qu'une pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police dont on a déjà parlé ici au Conseil des Etats. Et puis, il y a aussi une initiative cantonale vaudoise qui reprenait en gros, elle aussi, les motifs et les objectifs de la pétition des fonctionnaires de police. Le 7 novembre 2013, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a examiné cette initiative et elle propose de la suspendre. Tout le monde est d'accord qu'il y a une recrudescence des actes de violence à l'égard des autorités, des fonctionnaires et des policiers. C'est une situat-

tion qu'on rencontre dans la plupart des cantons de notre pays. Donc, la réintroduction de courtes peines privative de liberté est actuellement en discussion. Il est alors peu judicieux de faire une règle spéciale pour ces fonctionnaires de police et les autorités, le but étant d'agir dans le cadre de l'examen de l'article 285 du Code pénal.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé de suspendre cette initiative cantonale, des discussions étant en cours. Le Conseil fédéral se penche en effet sur cette question. Cela ne serait pas très efficace de traiter les cas les uns après les autres; il faut traiter la question dans son entier.

Le 11 mars 2014, le Conseil national a suspendu lui aussi cette initiative pour plus d'un an. Le 20 mars 2014, le Conseil des Etats a suspendu l'initiative du canton de Vaud pour les mêmes motifs.

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats s'est réunie le 3 avril 2014. Nous partageons les inquiétudes et le constat soulevés par cette initiative cantonale ainsi que l'opinion selon laquelle nous devrions suspendre cette initiative en tout cas pour une année et traiter le problème dans son entier.

C'est pourquoi la commission vous propose, sans opposition, de vous rallier à la décision du Conseil national sur ce point.

#### *Angenommen – Adopté*

## 12.499

### **Parlamentarische Initiative Minder Thomas.**

### **Börsenkotierte Aktiengesellschaften und von der öffentlichen Hand beherrschte Gesellschaften. Offenlegung von Zuwendungen an politische Akteure**

### **Initiative parlementaire Minder Thomas.**

### **Sociétés anonymes cotées en bourse et sociétés contrôlées par les collectivités publiques. Publication des dons faits aux politiques**

#### *Vorprüfung – Examen préalable*

Ständerat/Conseil des Etats 10.06.14 (Vorprüfung – Examen préalable)

#### *Antrag der Kommission*

Der Initiative Folge geben

#### *Antrag Altherr*

Der Initiative keine Folge geben

#### *Proposition de la commission*

Donner suite à l'initiative

#### *Proposition Altherr*

Ne pas donner suite à l'initiative

**Le président** (Hêche Claude, premier vice-président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission.

**Comte** Raphaël (RL, NE), pour la commission: Les Chambres fédérales se sont penchées plusieurs fois sur la question de la transparence du financement des partis, avec les résultats que l'on sait. La question que nous nous posons et que vous pouvez vous poser est la suivante: qu'y a-t-il de nouveau dans la présente initiative parlementaire Minder? Cette ini-